



Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie" de la Commission de l'Economie et la Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2015
2. 6688 Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie
 - Rapporteur: Monsieur Henri Kox
 - Adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, Mme Anne Brasseur remplaçant M Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Fernand Kartheiser

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2015**

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. 6688 **Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie**

- Adoption d'un projet de rapport

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président-Rapporteur cite point par point les modifications apportées au projet de rapport¹ et qui visent à faire droit aux observations exprimées par les membres de la Sous-commission lors de leur réunion précédente.

Ces derniers amendements trouvent l'accord de la Sous-commission. Celle-ci fait également siennes les deux propositions rédactionnelles exprimées par la remplaçante d'un de ses membres. L'une de ces propositions vise l'alinéa introductif ajouté au chapitre III, l'autre la formulation de la deuxième phrase de l'invitation exprimée par l'avis 1.

De manière générale, les intervenants tiennent à féliciter et à remercier Monsieur le Président-Rapporteur pour son engagement et le travail réalisé.

Vote

Le projet de rapport est adopté (6 oui / 3 abstentions).

Les représentants des groupes CSV et *déi Lénk* souhaitent expliquer leurs abstentions :

- CSV. Le groupe parlementaire CSV rappelle que le Plan d'action national pour la protection du climat a été le résultat du partenariat pour l'environnement et le climat lancé en 2010 par son Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures. Le groupe CSV aurait jugé plus utile de placer l'analyse de la mise en œuvre des mesures de ce plan d'action au centre des travaux de la Sous-commission et regrette que la majorité politique au sein de cette Sous-commission a préféré délaisser à l'exécutif d'« analyser en détail les effets/coûts des différentes mesures du plan d'action national pour la protection du climat et de les ajuster si nécessaire » (l'orateur cite l'avis 3). Ce choix risque de reporter inutilement dans le temps certains ajustements qui s'imposent désormais.

A certains endroits du projet de rapport, le groupe CSV aurait également préféré d'autres formulations. Les modifications apportées en dernière minute sur sa demande sont toutefois à saluer, de sorte qu'un vote contre ce rapport ne se justifie plus. Ceci d'autant plus qu'il importe de souligner que la lutte contre le changement climatique n'est pas une affaire de l'un ou l'autre parti politique, mais concerne tout un chacun. Le CSV veut soutenir cet effort collectif peu importe le rôle politique, opposition ou majorité, qu'elle a à remplir. C'est également la raison pour laquelle le CSV a tenu à souligner l'importance d'inclure la société civile dans ce débat. Ceci d'autant plus que les mesures climatiques à prendre dans l'avenir risquent d'être plus contraignantes que par le

¹ Version amendée transmise le 11 novembre 2015 par courrier électronique aux membres de la Sous-commission et aux membres des deux commissions « mères » (Economie et Environnement) – les modifications y sont soulignées et marquées en rouge.

passé ;

- *déi Lénk*. Le représentant de *déi Lénk* souligne que son groupe salue le travail réalisé par cette Sous-commission, de même que le projet de rapport présenté par son rapporteur, rapport qui représente une sorte de compendium hautement intéressant de la politique climatique au Luxembourg et qui comporte une série d'avancées.

Un vote pour ce rapport signifierait pourtant d'appuyer intégralement, non seulement les recommandations et conclusions y exprimées, mais également l'orientation politique sous-jacente de ce texte. A leur avis, la politique contre le réchauffement du climat ne peut pas être analysée en ignorant les structures et réalités économiques au Luxembourg, dans l'Union européenne voir même au monde. L'orateur renvoie à ses remarques critiques afférentes exprimées lors de la présentation de ce projet de rapport.

Luxembourg, le 13 novembre 2015

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Henri Kox